

Mes amis les conservateurs progressistes seraient au courant, s'ils lisaient les journaux de leur parti.

M. LENNARD: J'ai prié l'honorable député de me dire le nom des journaux qu'il citait. Je lui ai simplement demandé un renseignement.

M. MacINNIS: J'ai attribué à la question le sens que lui a donné l'honorable député. Il ne l'a pas posée de cette façon. Il s'imaginait sans doute que je ne saurais prouver mes énoncés.

M. LENNARD: Pas du tout. Je pensais bien que vous aviez des preuves. Je vous ai demandé un renseignement, sans plus.

M. MacINNIS: J'invite le ministre à prendre des mesures du genre de celles que propose cet article. Le *Journal* d'Ottawa publiait le 29 août une dépêche de Vancouver concernant l'approbation d'une échelle de salaires par le conseil régional du travail en temps de guerre de la Colombie-Britannique. Elle est conçue dans les termes suivants:

Le conseil a maintenant autorisé les augmentations aux ouvriers de chantiers maritimes, aux travailleurs de l'acier, aux ouvriers de la construction, aux mécaniciens, aux imprimeurs, aux plombiers et aux dragueurs, ceux-ci touchant la majoration maximum de 20c. par heure. Le conseil a également approuvé la semaine de 40 au lieu de 48 heures pour la plupart des ouvriers.

Le groupe le plus considérable, comptant 2,000 hommes, est celui des ouvriers de chantiers maritimes qui se livrent à la construction de vaisseaux de bois; ils bénéficient d'une augmentation de 15c. par heure, tandis que le groupe suivant, celui des ouvriers du bâtiment, comptant 1,400 hommes, y compris les plombiers, ouvriers fumistes, peintres, briqueteurs et couvreurs en bardeaux, obtient un relèvement de 18c. par heure.

Notez bien que toutes les augmentations s'établissent de 13c. à 20c. par heure et qu'on a diminué les heures de travail de 48 ou 44 à 40 par semaine; ces avantages n'entreront peut-être pas en vigueur immédiatement, mais ils seront prévus à l'accord. Il y a une couple de jours, un journal d'Ottawa publiait le communiqué suivant, émanant de Cornwall (Ont.)

L'équipe de nuit bénéficie d'une augmentation horaire de 13.7c. à 27.5c., tandis que celle de jour en touche une de 13c. à 21.5c. Le tarif visant les garçons et fillettes passe à 10c. On paiera temps et demi le samedi et temps double le dimanche. On a diminué les heures de travail de l'équipe de nuit de 48 à 42 par semaine et de celle de jour, de 48 à 44.

J'ai dit qu'on devrait accepter les propositions formulées au comité des relations industrielles par les ouvriers des aciéries. Je note qu'en traitant de la grève des employés des aciéries, les journaux mentionnent toujours que les ouvriers exigent la semaine de 40 heures. Il n'en est pas ainsi; dans les propositions qu'ont

[M. MacInnis.]

formulées leurs représentants au comité des relations industrielles, ils ont consenti à continuer à travailler 48 heures par semaine afin d'obtenir un règlement et de donner aux sociétés le temps de trouver les employés supplémentaires nécessaires. Je désire citer un court extrait du mémoire présenté au comité:

Le syndicat désire vivement collaborer à l'accroissement de la production au cours des mois qui vont suivre, comme l'a préconisé M. Donald Gordon.

Le syndicat est fermement convaincu qu'il faut réduire la semaine de travail dès maintenant, qu'il en résultera une amélioration du rendement et que l'industrie de l'acier n'aura aucune peine à trouver des ouvriers si l'on améliorerait les conditions de travail et augmentait les salaires.

Nous sommes résolus plus que jamais d'éviter la situation paradoxale qui existerait si certains hommes travaillaient de longues heures tandis que d'autres chômeraient.

Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, le syndicat est disposé à accorder aux patrons des délais pour leur permettre d'engager des ouvriers et de préparer de nouveaux horaires.

Etant donné que nous traversons actuellement une période de reconversion et de transformation, le syndicat accepte, avec méfiance et répugnance, l'explication d'après laquelle la société ne pourrait établir immédiatement ou d'emblée la semaine de quarante heures.

Il faut cependant faire admettre le principe d'une semaine de travail plus courte.

Nous proposons donc l'instauration d'une semaine de 44 heures, à compter du 1er avril 1947, avec la rémunération supplémentaire habituelle pour le surtemps.

Je suis convaincu qu'un grand nombre de ceux qui parlent de la grève de l'acier ne sont pas au courant de cette concession.

Je conseille au Gouvernement et au ministère du Travail de faire preuve d'imagination et de générosité en réglant ce différend. Il est naturel que la grève laisse quelque rancune, surtout à Hamilton et peut-être à ce seul endroit, plus qu'à l'ordinaire. Plusieurs ouvriers sont restés à leur poste à l'usine et, durant ce temps, ils touchaient un triple salaire. Une fois le différend réglé, ceux qui, avec la compagnie, se sont opposés aux grévistes, bénéficieront de toute augmentation de salaire ou de toute amélioration des conditions de travail qu'auront gagnées ceux qui ont fait des sacrifices, en perdant leur salaire ou en subissant d'autres contretemps. Dans les circonstances, il est facile de comprendre qu'il y aura de la rancune.

J'ai reçu copie d'une lettre adressée au président du comité des relations industrielles par la Chambre de commerce de Montréal. En premier lieu, la Chambre de commerce reconnaît que les ouvriers syndiqués ont beaucoup obtenu et ont réussi à améliorer leur sort au cours des quelques dernières années. Elle prenait bien soin d'ajouter qu'elle est absolument opposée à l'entrée obligatoire des ou-